

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Date de convocation : Jeudi 1^{er} Février 2024

Date d'affichage : Jeudi 1^{er} Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le six février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Séverine CAPOGNA (arrivée à 21h)

Absents, excusés : Virginie TARDY - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD

Procurations : Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Janvier 2024
- Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- Avis de la commune sur le projet de PLH de Valence Romans Agglo
- Loi APER – Proposition de Zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de St Michel
- Réflexion sur la participation de la commune au label Ville ambassadrice du don d'organes
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Les factures d'abonnement à la régie de chaleur, avec l'augmentation de +5%, ont été émises à l'encontre de la commune et de Valence Romans Habitat (pour le Métan et lo Meino)
- Les demandes de subventions (SDED et Etat) ont été faites concernant l'isolation de la salle de la cour de la mairie (isolation du plafond)
- La demande de subvention au titre du PDASR a été faite pour le radar pédagogique. Mais la préfecture a refusé au motif « *que nous ne donnons aucune aide financière pour l'acquisition de ce type de matériel au titre du PDASR. En*

effet, les actions finançables au titre du PDASR sont des actions de sensibilisation-prévention à la sécurité routière ».

- Concernant les subventions votées lors du dernier conseil municipal, les subventions au bénéfice de Mémoire de la Drôme, de l'ADMR et la MFR de Chatte ont été mandatées suite à la réception d'un RIB à jour de la part de ces associations.
- La commune de St Michel a signé la convention de partenariat avec le CDG26 concernant le recours au référent déontologue des élus.

Approuvé à l'unanimité

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Par courrier du 30 janvier 2024, Audrey MORGANTINI a fait connaître son souhait de démissionner de son mandat de conseillère municipale, pour des raisons personnelles.

Lecture du courrier en séance

Par conséquent, elle laisse sa place au sein de la commission urbanisme. Si un élu est intéressé, il est possible d'intégrer cette commission.

De plus, Audrey MORGANTINI étant l'unique représentante du conseil municipal, il faut désigner un nouveau conseiller municipal en charge de la commission de contrôle des listes électorales (au côté de Bernard BARTHELON et Jean CANALS). Il s'agit d'une commission qui se réunit une fois par an et qui balaie la liste électorale afin de valider les inscriptions, les radiations et pointer les départs de la commune. La prochaine aura lieu début mai pour préparer les élections européennes.

Anne-Lise CALABRIN se porte candidate.

Elle est désignée à l'unanimité comme nouvelle membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Approuvé à l'unanimité

MISE EN PLACE DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Lors du conseil municipal début décembre, il avait été évoqué la mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Pour rappel, une prime exceptionnelle pouvoir d'achat a été mise en place pour la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. Pour la fonction publique territoriale, elle est à la discrétion des collectivités territoriales.

Si cette prime exceptionnelle vient à être mise en place à St Michel, elle doit d'abord être présentée devant le comité social territorial (CST) au centre de gestion pour avis (dépôt du dossier avant le 31 décembre 2023). A la majorité, il avait été fait le choix de mettre en place cette prime exceptionnelle pouvoir d'achat au bénéfice des agents communaux, à hauteur de 60 % du montant du plafond prévu par le décret.

Le Conseil social territorial a émis un avis favorable, le 22 janvier 2024, sur la proposition de délibération faite par la commune.

Le conseil municipal doit donc acter sa proposition, c'est-à-dire :

- Verser une prime pouvoir d'achat exceptionnelle à ses agents en poste, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023
- Dont le montant est égal à 60% du montant plafond fixé par l'Etat, soit, selon la rémunération des agents, 480 € brut ou 420 € brut
- Et qui sera versée en une fois sur le salaire du mois de mai 2024

Le Conseil municipal confirme sa position.

Voté à l'unanimité

AVIS SUR LE PLH 2024-2029 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Comme évoqué précédemment, Valence Romans Agglo est en train de mettre en place son nouveau Plan local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029. Ce projet de PLH a été adopté lors du conseil communautaire du 13 décembre 2023. Dorénavant, les communes membres de l'Agglo ont deux mois, à partir du 31 janvier 2024, pour donner leur avis sur ce PLH.

A l'issue de la consultation des communes, la version définitive du PLH sera approuvée en conseil communautaire.

Pour rappel, le PLH est un plan pluriannuel qui prévoit, pour une durée de six ans, les constructions à édifier sur les communes de Valence Romans Agglo, en lien avec les PLU et cartes communales.

Bilan du PLH 2018-2023 :

- 18 logements étaient prévus pour St Michel ; finalement, 29 logements ont été édifiés
- Sur la période, St Michel a construit 11 logements de plus alors que Montmiral ou Parnans, par exemple, en ont construit 11 de moins

Territoire	OBJECTIF PLH 2018-2023	Déclarations d'Ouverture de Chantier 2018-2023						Bilan PLH à Mai 2023		
	Objectif PLH sur 6 ans	2018	2019	2020	2021	2022	Janv-Mai 2023	Prod 2018-Mai 2023	Taux d'avancement	écart en volume
Pôle Urbain Valentinois	3084	482	243	514	298	589	238	2364	77%	-720
Bourg-lès-Valence	636	38	62	27	130	141	166	564	89%	-72
Portes-lès-Valence	408	53	43	51	3	91	14	255	63%	-153
Valence	2040	391	138	436	165	357	58	1545	76%	-495
Périurbain Valence	1554	186	230	266	234	201	75	1192	77%	-362
dont périurb Valence SRU	1176	166	153	228	148	168	48	911	77%	-265
dont périurb Valence Non SRU	378	20	77	38	86	33	27	281	74%	-97
Alixan	84	11	4	8	16	5	3	47	56%	-37
Beaumont-lès-Valence	150	60	32	8	55	6	39	200	133%	50
Beauvallon	42	0	1	4	27	4	1	37	88%	-5
Chabeuil	276	50	7	94	16	80	0	247	89%	-29
Châteauneuf-sur-Isère	150	16	67	52	15	58	6	214	143%	64

Pôle Urbain Romano-Péageois	1470	223	225	113	148	65	24	798	54%	-672
Bourg-de-Péage	360	95	22	52	34	16	13	232	64%	-128
Romans-sur-Isère	1110	128	203	61	114	49	11	566	51%	-544
Périurbain Romans	666	193	181	115	180	145	71	885	133%	219
dont périurb Romans SRU	204	83	73	54	49	93	36	388	190%	184
dont périurb Romans Non SRU	462	110	108	61	131	52	35	497	108%	35
Châtillon-Saint-Jean	42	1	3	13	38	2	1	58	138%	16
Chatuzange-le-Goubet	204	83	73	54	49	93	36	388	190%	184
Clérieux	66	5	20	11	13	6	1	56	85%	-10
Génissieux	66	33	10	12	9	5	1	70	106%	4
Mours-Saint-Eusèbe	96	21	25	6	56	19	1	128	133%	32
Peyrins	84	3	13	14	4	5	28	67	80%	-17
Saint-Paul-lès-Romans	60	23	35	1	1	12	3	75	125%	15
Triors	18	5	2	2	1	2	0	12	67%	-6
Granges-les-Beaumont	30	19	0	2	9	1	0	31	103%	1
Rural Romans	456	86	80	52	116	78	18	430	94%	-26
Barbières	30	9	6	6	5	3	1	30	100%	0
Bésayes	36	7	2	14	19	7	1	50	139%	14
Le Chalon	6	1	0	0	0	0	0	1	17%	-5
Charpey	24	14	6	2	6	2	0	30	125%	6
Beauregard-Baret	24	2	1	3	1	2	0	9	38%	-15
Crépol	18	1	1	0	11	7	5	25	139%	7
La Baume-d'Hostun	12	2	5	2	2	1	1	13	108%	1
Eymeux	36	1	0	0	10	1	2	14	39%	-22
Geyssans	24	2	1	1	1	1	0	6	25%	-18
Hostun	30	17	12	0	2	1	0	32	107%	2
Marches	24	1	1	0	3	6	2	13	54%	-11
Montmiral	24	7	5	0	0	1	0	13	54%	-11
Valherbasse	18	0	0	0	3	3	1	7	39%	-11
Parnans	24	2	6	1	3	1	0	13	54%	-11
Rochefort-Samson	36	0	1	3	26	19	1	50	139%	14
Saint-Bardoux	18	3	13	4	1	3	0	24	133%	6
Saint-Christophe-et-le-Laris	12	1	1	0	3	0	0	5	42%	-7
Saint-Laurent-d'Onay	6	0	0	0	0	0	0	0	0%	-6
Saint-Michel-sur-Savasse	18	0	4	4	9	12	0	29	161%	11
Jaillans	30	10	7	7	8	5	3	40	133%	10
Saint-Vincent-la-Commanderie	6	6	8	5	3	3	1	26	433%	20

Objectifs du PLH 2024-2029 :

- L'objectif dépend du nombre d'habitant : 3.8 logements par an pour 1000 habitants
- Soit 2.2 logements par an pour St Michel

Objectifs de programmation PLH 2024-2030

Commune soumise à rattrapage SRU : non

Projets retenus pour les 6 années du PLH 2024-2030

Nombre de logements total

par an >> 2

6 ans >> 14

dont logements locatifs sociaux

6 ans >> 0

% dans la production : >> 0%

dont logements en accession sociale

6 ans >> 0

% dans la production : >> 0%

Objectif de conventionnement Anah

6 ans >> 0

Objectifs à appliquer dans les documents d'urbanisme

Indice de construction à appliquer

minimum pour les pôles urbains,
maximum pour les autres communes

3,8 logements par an, pour 1000 hts

soit en équivalent par an : **2,2**

soit en équivalent pour 12 ans : **26**

dont logements locatifs sociaux

% dans la production : **0%**

dont logements en accession sociale (recommandation)

% dans la production : **0%**

Pour les communes SRU

Bonus de construction accordé, par rapport à l'indice de construction de la strate

0 logements sur 12 ans

Territoire	Objectifs PLH à appliquer dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme						
	Programmation neuve totale			Dont logements sociaux			
	Indice de construction (logements / an / 1000 habitants)	soit objectif logements par an	dont 24% bonus SRU	Part en logements locatifs sociaux	soit objectif logement par an	Part en accession sociale	soit en équivalent logement par an
Pôle Urbain Valentinois	5,0	471	12	24%	114	2%	10
Bourg-lès-Valence	5,0	98	12	40%	39	10%	10
Portes-lès-Valence	5,0	53		20%	11		
Valence	5,0	321		20%	64		
Périurbain Valence	5,4	227	18	42%	96	7%	17
dont périurb Valence SRU	5,5	168		50%	84	10%	17
dont périurb Valence Non SRU	4,9	59		20%	12	0%	0
Alixan	4,9	13		20%	2,5		
Beaumont-lès-Valence	5,5	22	2,4	50%	11	10%	2,2
Beauvallon	4,9	8		20%	1,6		
Chabeuil	5,5	38	4,1	50%	19	10%	3,8
Châteauneuf-sur-Isère	5,5	22	2,4	50%	11	10%	2,2
Pôle Urbain Romano-Péageois	4,8	207	0	20%	41	0%	0
Bourg-de-Péage	4,8	48		20%	10		
Romans-sur-Isère	4,8	159		20%	32		
Périurbain Romans	4,7	99		29%	28	3%	3
dont périurb Romans SRU	4,7	28		50%	14	10%	3
dont périurb Romans Non SRU	4,7	71		20%	14	0%	0
Châtillon-Saint-Jean	4,7	6		20%	1,2		
Chatuzange-le-Goubet	4,7	28		50%	14	10%	2,8
Clérieux	4,7	10		20%	1,9		
Génissieux	4,7	11		20%	2,3		
Mours-Saint-Eusèbe	4,7	15		20%	3,1		
Peyrins	4,7	12		20%	2,5		
Saint-Paul-lès-Romans	4,7	9		20%	1,7		
Triors	4,7	2,8		20%	0,6		
Granges-les-Beaumont	4,7	4,3		20%	0,9		
Rural Romans	3,8	62		0%	0	0%	0
Barbières	3,8	4,2					
Bésayes	3,8	4,8					
Le Chalon	3,8	0,8					
Charpey	3,8	5,7					
Beauregard-Baret	3,8	3,3					
Crépol	3,8	2,1					
La Baume-d'Hostun	3,8	2,2					
Eymeux	3,8	3,9					
Geysans	3,8	2,7					
Hostun	3,8	3,8					
Marches	3,8	3,3					
Montmiral	3,8	2,6					
Valherbasse	3,8	3,9					
Parnans	3,8	2,7					
Rochefort-Samson	3,8	3,9					
Saint-Bardoux	3,8	2,3					
Saint-Christophe-et-le-Laris	3,8	1,6					
Saint-Laurent-d'Onay	3,8	0,6					
Saint-Michel-sur-Savasse	3,8	2,2					
Jaillans	3,8	3,4					
Saint-Vincent-la-Commanderie	3,8	2,2					

Au regard de ces éléments, la commune de St Michel sur Savasse doit donner son avis, favorable ou défavorable, sur ce projet de PLH avant son adoption définitive.

L'impact de l'avis de la commune de St Michel paraissant de toute façon plus que limité sur la décision finale de l'Agglo, il est proposé de donner un avis favorable à ce PLH 2024-2029 tel que présenté.

Voté à l'unanimité

Arrivée de Séverine CAPOGNA

LOI APER – PROPOSITION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES SUR LA COMMUNE

L'Etat français est en retard par rapport aux objectifs européens de production d'énergie par des dispositifs d'énergie renouvelable (éolien, solaire...) et a été condamné à payer une amende à l'Union Européenne. Par conséquent, pour pouvoir remplir son objectif, l'Etat, par le biais de la loi APER, a décidé de faciliter les démarches administratives pour favoriser l'implantation de dispositifs producteurs d'énergie renouvelable.

La commune de St Michel doit définir des zones d'accélération des énergies renouvelables et prendre une première délibération pour proposer ces zones au préfet et à Valence Romans Agglo.

Doit être définie des zones pouvant accueillir :

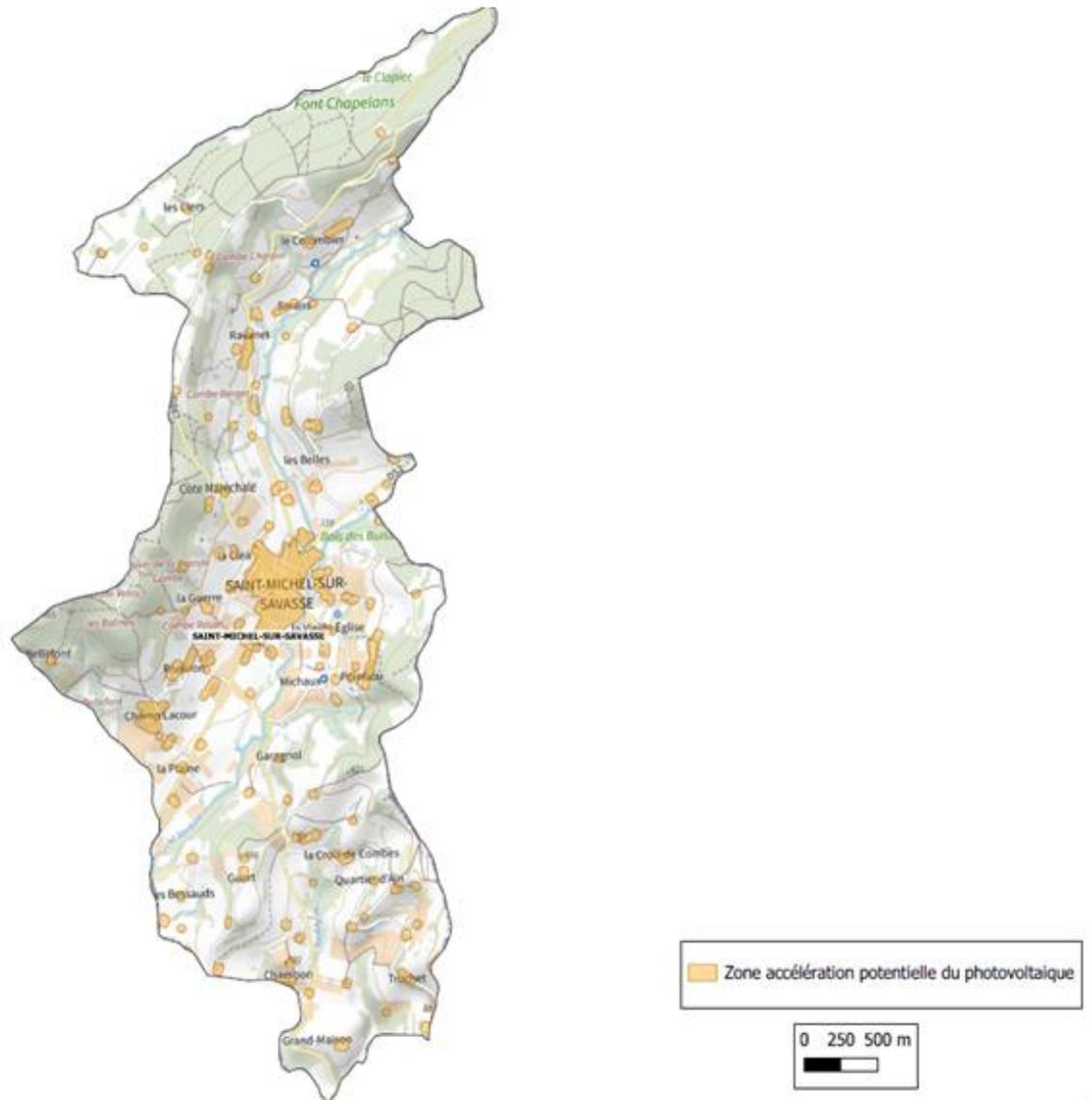
- Des panneaux photovoltaïques sur toiture
- Des panneaux photovoltaïques au sol
- Des éoliennes
- De la géothermie
- De la méthanisation

Pour rappel, en dehors de ces zones, il ne sera pas interdit de mettre en place des panneaux solaires ou des éoliennes mais les procédures de mise en place seront plus lourdes que dans une zone définie comme d'accélération des énergies renouvelables.

Il est également possible de mettre en place des zones d'exclusion. De même, ces zones, telles que proposées, devront être présentées à la population. La concertation publique pourra avoir plusieurs formes : réunion publique, dossier mis à disposition en mairie, sur le site internet...

La mairie proposera une ouverture de créneaux pour consulter le dossier. Les modalités d'organisation de cette concertation sont à définir.

- Concernant le photovoltaïque sur toiture : l'Agglo propose de mettre tous les bâtiments implantés sur la commune comme étant zone d'accélération.



- Concernant le photovoltaïque au sol, des parkings et des zones de friches peuvent accueillir des ombrières. Quels lieux peuvent être concernés et identifiés comme zone d'accélération : places publiques ? parking de l'Espace du Bagnol ? terrain communal Route de Z'Ain ? terrain Côte Maréchale ? lagune ?

Concernant la concertation du public, il est proposé de mettre le dossier de zonage à disposition sur le site internet et de prévoir des permanences le lundi soir en mairie, en présence des élus.

L'Agglo a fait un premier recensement pour le photovoltaïque sur toiture mais il manque des informations et de la réflexion sur les autres types d'énergie renouvelable.

En raison d'un manque d'informations sur le sujet, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

Lors de la réunion PCS du 13 février prochain, la thématique sera abordée afin de pouvoir prendre une décision début mars.

VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES – ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE

La commune de St Michel sur Savasse a été démarchée par l'association France Rein Drôme Ardèche pour devenir « village ambassadeur du don d'organes ».

La commune devient alors un soutien en faveur d'un collectif d'associations en signant une charte et en apposant des panneaux aux entrées du village. Cette démarche a pour but de mieux faire connaître le don d'organes et d'ouvrir le dialogue sur cette thématique dans les familles.

En effet, la loi a changé : désormais, tout le monde est donneur à sa mort sauf si le défunt a fait des démarches de son vivant pour s'y opposer. Toutefois, faute d'échanges avec la famille pendant le vivant du potentiel donneur, celle-ci refuse. Mettre des panneaux à l'entrée du village incitera peut-être les gens à discuter de cette thématique et à augmenter dans les années à venir les dons d'organes.

Un film de promotion fournit par l'association est projeté.

Être « village ambassadeur pour le don d'organe » c'est signer une charte de partenariat avec le collectif Greffes+, apposer des panneaux aux trois entrées de village pour promouvoir le don d'organes et inviter les associations à venir participer à des événements sur la commune pour présenter leur mission. La commune de Saint Paul lès Romans est également « ville ambassadrice ».

Les panneaux sont à la charge de la commune (244 € TTC) et seront apposés sous le panneau d'entrée de ville à l'entrée sud du village, entrée nord et Route de la Toume.



Un article pourra également être mis dans le prochain bulletin pour aborder cette thématique du don d'organes.

Après échanges, il est fait le choix de s'engager dans la démarche pour promouvoir le don d'organes, aux côtés du collectif Greffes+.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début janvier :

- Dépôts :

- Aucun dossier n'a été déposé à ce jour
- Décisions :
 - Refus pour un permis de construire pour un hangar Côte Maréchale

Budget

Après clôture des comptes, le résultat annuel de l'exercice comptable 2023 qui sera à prendre en compte lors du vote du budget est le suivant :

CA 2023		
	Commune	Regie
Dépenses fonctionnement	305 737,86 €	37 111,14 €
Recette fonctionnement	405 310,72 €	31 981,35 €
Résultat de l'année	99 572,86 €	-5 129,79 €
Résultat antérieur	91 395,77 €	7 842,95 €
Résultat définitif	190 968,63 €	2 713,16 €
Dépenses investissement	291 980,88 €	6 032,66 €
Recettes investissement	288 722,07 €	15 605,46 €
Résultat de l'année	-3 258,81 €	9 572,80 €
Résultat antérieur	48 697,43 €	-3 458,28 €
Résultat définitif	45 438,62 €	6 114,52 €
Globalement	236 407,25 €	8 827,68 €

Le budget de la Régie de chaleur sera proposé au vote lors du prochain conseil municipal.

CCID

La date de la prochaine commission des impôts est à fixer (réunion à faire avant le 31 mai 2024). La date du 25 mars à 19h est retenue.

SDIS

En 2024, la participation communale au SDIS augmente de +4,8%, soit une participation 2024 de 16 133 € (27,53 € par habitant).

Caravane Pop-Corn 2

La deuxième caravane Pop-corn qui aurait dû être inaugurée le 14 février n'est pas encore livrée. L'inauguration est donc annulée et reportée à une date ultérieure.

Une autre réunion qui devait avoir lieu au Bagnol (le SAGE venait présenter un programme sur la gestion de l'eau aux agriculteurs) est annulée, au regard du contexte agricole actuel.

Financement Agglo

A partir de 2024, l'Agglo versera une fois par an, en fonctionnement, une dotation de solidarité communautaire augmentée de +15 000 € pour St Michel sur Savasse, soit une DSC de 35 000 €.

De plus, le système de fond de concours est à nouveau mis en place. De 2024 à 2026, la commune pourra faire une ou des demandes de subvention à Valence Romans Agglo ; le montant maximum que pourra percevoir la commune de la part de l'Agglo sur un projet d'investissement sur la fin du mandat sera de 34 877 €.

RASED

Le RASED est un réseau de professionnels de l'éducation nationale qui viennent en aide aux élèves en difficulté. Un partenariat a été mis en place avec plusieurs communes. Une convention existe et prévoit : Peyrins gère le service RASED, met à disposition les locaux de l'école et facture une participation de 2€ par élève (payé par le SIVOS des Collines). Aujourd'hui cette somme de 2€ ne suffit pas et la commune de Peyrins ne veut plus assurer la gestion du RASED. Par conséquent, une nouvelle convention sera prochainement mise en place au regard des évolutions prévues : le RASED reste basé sur l'école de Peyrins mais la gestion administrative sera assurée par la commune de Mours. Quant à la participation, elle va passer à 4€ par élèves (toujours pris en charge par le SIVOS), le coût du service ayant été estimé à 3.78€ au moins.

Divers

- L'Agglo informe que désormais, en présence d'animaux errants sur la commune, ils ne pourront plus être apportés au Refuge des Bérauds à Romans. En effet, depuis le 1^{er} février, c'est la fourrière de Valence qui gère cette problématique sur l'ensemble des communes de l'Agglo. Ainsi, en cas d'animaux errants, le prestataire SPCAL à Valence sera contacté et viendra récupérer l'animal. C'est seulement les animaux non récupérés au bout de 8 jours qui seront admis, dans un second temps, au Refuge des Bérauds.
- Le comité des fêtes de St Michel a fait parvenir un courrier en mairie de St Michel afin de remercier la municipalité suite au versement de la subvention 2023.
- A compter du 15 janvier 2024, la France n'est plus en posture « Vigipirate Alerte attentat » mais en « Vigipirate Sécurité renforcée »
- La fédération des chasseurs de la Drôme réalise actuellement des suivis scientifiques et sera sur le secteur les semaines du 12 et du 19 février.
- Le SIEH est lui aussi soumis aux restrictions de prélèvement d'eau. Par conséquent, par mail, le syndicat a informé les communes qu'en 2024, un avis favorable sera donné à tous les permis de construire. Un bilan sera fait en fin d'année et si cela s'avère nécessaire, à l'avenir, peut-être qu'un nombre limité de raccordement à l'eau sera accordé.
- Le bureau d'étude Actif, contacté pour l'étude sur la Rue du Chalon, devait voir sa mission reprise par un repreneur. Or, le repreneur n'a pas donné suite, le projet est donc toujours dans les tuyaux et sera suivi comme prévu initialement par M. BENISTANT.
- En 2024 pourrait avoir lieu le déplacement à Paris pour aller visiter le Sénat. Le Maire va relancer les sénateurs et notamment Bernard BUIS, à ce propos. Le déplacement serait sur la journée, en train (départ à 7h, retour vers 21h). Un premier estimatif sur le nombre de présents est fait pour prévoir l'achat des billets de TGV.
- Une famille a demandé un rendez-vous en mairie concernant le cyprès, à l'entrée du cimetière, qui empiète sur leur concession familiale et abîme la tombe. Des devis vont

être réalisés afin d'étudier les solutions possibles : couper l'arbre ? déplacer la tombe ? refaire la murette abimée ?

Tour des commissions

- Cadre de vie :
 - o Plusieurs projets sont en cours de réflexion : l'aménagement du parvis de l'église, la décoration de la salle du conseil municipal avec des documents anciens et le panneau sur le fronton de la mairie.
 - o Une plaque mentionnant les coordonnées et jours d'ouverture de la mairie a été réalisée par l'entreprise Pictosigns, à la demande du secrétariat.
 - o Concernant les équipements sportifs au City Park, cela sera évoqué au prochain conseil municipal. Un déplacement est à prévoir sur Livron pour voir le matériel posé depuis quelques années. Lors de la commande, il faudra voir avec l'entreprise retenue pour essayer d'obtenir le même RAL (vert) que celui du City.

- SIVOS :
 - o La situation budgétaire du SIVOS est saine, malgré des remplacements en 2023.
 - o Un agent est actuellement en congé pour accident du travail et remplacé en interne.

- SIVU : la prochaine réunion est prévue le 8 février pour préparer le budget.

- Commission administration générale : un débriefing a été fait concernant l'organisation des vœux. Cela est partagé en conseil municipal (prévoir plus de choses à destination des enfants ? prévoir du fromage ? plus de vin ? plus de quiches-pizzas ? plus de verres ? faire la projection avant le discours ? accueil dans le hall plutôt que dans l'entrée de la salle ?)

- Technique :
 - o L'entreprise Terpend a été missionnée pour intervenir Chemin du vieux moulin (stabiliser la route en refaisant le talus et un enrochement) et Chemin du Gaby (revêtement).
 - o Dès que le sol sera plus sec, des fossés vont être curés.
 - o Afin de préparer le budget, le tour de la commune doit être réalisé.
 - o Des travaux sur le pont Impasse de la Rivière sont peut-être à prévoir.
 - o Concernant la gestion de l'eau, un tour des chemins est peut-être à faire avec Chambard pour voir quelles solutions peuvent être envisagées.

Prochaines dates

- Manifestations :
 - o Pot au feu du comité des fêtes à l'Espace du Bagnol ce samedi 3 février à midi
 - o Soupe aux lards du comité des fêtes de Montmiral à l'Espace du Bagnol le samedi 24 février en soirée

- Webinaire organisé par la Préfecture sur le transfert de la police de la publicité aux maires le mercredi 7 février à 18h

- Atelier organisé par le service GEMAPI de Valence Romans Agglo sur le risque inondation et ruissellement le 8 février toute la journée à Chatillon St Jean
- Assemblée générale de l'association des la Drôme des Collines Forestières le vendredi 9 février à 18h15
- G11 le samedi 10 février à partir de 9h à Mours
- Assemblée générale du Crédit Agricole le vendredi 16 février à 18h30 à St Paul lès Romans
- Forum de l'eau organisé par Valence Romans Agglo le mercredi 13 mars à 9h à Valence
- G11 action sociale le vendredi 15 mars à 19h à Triors
- Mise en place d'un groupe de travail pour mettre en place un plan intercommunal de Sauvegarde à l'Agglo. La première réunion est prévue le mardi 19 mars à 14h à Bourg de Péage
- Prochain conseil municipal : mardi 5 mars 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire
Pierre COLOMB

La Secrétaire de séance
Annabelle MORILLAS